

Ordre du jour
Agenda 24.11

RÈGLEMENT
BY-LAW 6953

Fermeture d'une partie de la rue de La Gauchetière (une partie des lots 107 et 108) située au sud-ouest de la rue de Bullion.

Closing of a section of de La Gauchetière Street (part of lots 107 and 108) located south-west of de Bullion Street.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 25 février 1986,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on February 25, 1986,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- Sont à l'avenir fermées et discontinuées comme voie publique, parce que jugées inutiles, cette partie du lot 107 et cette partie du lot 108, du cadastre officiel de la cité de Montréal (quartier Saint-Louis), division d'enregistrement de Montréal, situées au sud-ouest de la rue de Bullion, indiquées par les lettres ABCDA sur le plan L-74 Saint-Louis préparé par le Service des travaux publics, le 9 septembre 1980 et dont les descriptions techniques, préparées par Jean Lafrance, arpenteur-géomètre, en date du 9 septembre 1980, sont annexées audit plan. Ces documents sont identifiés par le Greffier de la Ville.

1.- Shall in the future be closed and discontinued as a street, as it is deemed useless, the part of lot 107 and the part of lot 108 of the official cadastre of the Ville de Montréal (Saint-Louis Ward), Montréal Registry Division, located south-west of de Bullion Street, shown by the letters ABCDA on plan L-74 Saint-Louis, prepared by the Service des travaux publics on September 9, 1980, the technical descriptions of which prepared by Jean Lafrance, land-surveyor, dated September 9, 1980 are annexed to the said plan. Those documents are certified by the Greffier de la Ville.

Certificat en vertu de l'article 67 de la Charte que monsieur le Maire est absent par maladie.

Maurice Duro
Greffier de la Ville

Président du Comité
exécutif

Jean Lafrance

Le Greffier de la Ville

Maurice Duro

Pour la Ville de Montréal

Montréal le, 28 FEV. 1986